



AVIS N°014/2025/BVMAC/DG

**RECTIFICATIF A L'AVIS N°13 PORTANT SUR LA PREMIÈRE
COTATION DE L'OBLIGATION
« ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 - 2027 »**

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la date de première cotation de l'obligation ACEP CAMEROUN dénommée « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 - 2027 » a été modifiée. Initialement prévue pour le mercredi 02 avril 2025, la première cotation aura plutôt lieu le **mardi 08 avril 2025**.

Les titres souscrits, **soit cinq cent mille (500 000) obligations**, seront admis sur le compartiment « C-Obligataire » de la cote permanente de la BVMAC avec les caractéristiques ci-après :

- **Date de jouissance** : 30/12/2024 ;
- **Maturité** : 3 ans ;
- **Mode de remboursement** : Le remboursement du capital sera linéaire avec un semestre de différé ; soit le paiement de 1/5 du capital chaque semestre pendant trois ans.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est celle de « l'offre à prix ouvert » avec un cours de référence fixé à **100 % du nominal qui est de 10 000 (dix mille) FCFA**.

Les investisseurs qui désirent obtenir plus d'informations sur les titres obligataires « ACEP CAMEROUN 7% BRUT 2024 - 2027 » sont priés de communiquer avec les agents placeurs de l'opération.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les Sociétés de Bourse (SDB) agréées par la COSUMAF ou la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87, à l'adresse électronique : bvmac@bvmac.cm ou à son siège social. *VA #1*

Fait à Douala, 1^{er} avril 2025
Le Directeur Général,



Louis BANGA NTOLO

